

SOMMAIRE

1/ Affiche « 40 ans, c'est déjà trop ! »

2/ Une retraite bien méritée

3/ Communiqué commun
FNEC-FP-FO/SNETAA4/ Communiqué de presse du
SNETAA5/ Audience avec Luc
CHATEL

6/ Audience Outre-Mer

7/ Concours 2010-2011

8/ Revalorisation pour tous ?

9/ Je choisis mon personnel

10/ Réforme des STS

11/ Faites du sport, pas la
guerre !12/ Evaluation enseignement
général Bac Pro**I- AFFICHE « 40 ANS, C'EST DÉJÀ TROP ! »**

40 ANS
C'est déjà trop !

Grève et Manifestation Nationale

le 15 JUIN

TOUS à PARIS

avec

snetaa
e.i.l.

II- UNE RETRAITE BIEN MERITEE... OU LES TRAVAUX FORCES... A PERPETUITE ?

Une retraite bien méritée..... ou les travaux forcés.....à perpétuité ?

Durée de cotisation :

150 trimestres en 2003 ; 160 en 2008 (+ 6,66%) ; 164 en 2012 (+ 9,33%).

On parle de 166,168,voire 174trimestres (43,5 années soit + 16%).

Attention : chaque année manquante avec la décote à -5% vous coûtera une baisse d'environ 7% de votre pension !

Et 5 années manquantes amputeront de plus d'un tiers une pension bien méritée.

Quoi qu'en disent nos dirigeants, il s'agit bien d'une baisse de pouvoir d'achat puisqu'il faut travailler plus longtemps pour ne pas gagner moins.

Recul de l'âge légal :

Atteinte insupportable contre la liberté de choisir entre préserver sa santé et améliorer sa pension. C'est marche ou crève ! Et ce n'est rentable qu'à court terme (interdiction de partir en 2011 pour les natifs de 1951 si l'âge légal passe à 61 ans et ainsi de suite à chaque recul). Mais ensuite les retraites seront plus importantes avec plus de trimestres et creuseront le déficit puisque le Président s'est engagé à ne pas diminuer les pensions. De plus, on paiera des Congés de maladie à tous ceux qui ne tiendront pas le coup et des allocations de chômage à ceux qui espéraient un travail conservé par un retraitable.

Faudra-t-il qu'un enseignant maîtrisé travaille jusqu'à 68ans et demi pour avoir droit à une retraite digne (début à 25 ans avec bac + 5 et 43,5 années de cotisation) ?

Haro sur les fonctionnaires !

Festival de mensonges pour mieux les racketter : la moyenne des pensions des fonctionnaires est supérieure à celle des retraites du privé mais on oublie de dire que,

- c'est un salaire différé suite à un contrat trop souvent bafoué par l'Etat ces dernières années ;
- il y a beaucoup plus de cadres qui ne commencent à gagner de l'argent que près de 10 ans après les autres salariés ;
- nous n'avons pas de retraite complémentaire (ne me faites pas rire avec l'insignifiante retraite additionnelle de la fonction publique : au plus 10%, de 20% soit 2% du traitement brut) ;
- nos indemnités ou primes ne sont pas prises en compte dans la pension ;
- le calcul des trimestres n'a rien à voir entre le privé (environ 6 mois de Smic par an donnent les 4 trimestres dans le privé alors que dans le public un mi-temps n'en donne que deux).

Alors, non, il n'est pas équitable de diminuer d'un quart supplémentaire les pensions de fonctionnaires en alignant le traitement de base sur les 25 moins mauvaises années du privé. Faire converger le privé et le public. Pourquoi pas ? Mais à condition d'améliorer le privé, pas de baisser le public !

III- COMMUNIQUE COMMUN FNEC-FP-FO/SNETAA



RETRAITES

Le SNETAA-EIL et la FNEC-FP FO appellent ensemble à la grève interprofessionnelle et à la manifestation nationale à Paris le 15 juin

Pour le SNETAA-EIL et la FNEC-FP FO, les annonces du gouvernement en matière de réforme des retraites, font plus que confirmer ce qu'ils craignaient : report de l'âge légal de départ après 60 ans, augmentation de la durée de cotisation. Pire encore : réduction du traitement des personnels à travers l'augmentation de leur cotisation et maintien des menaces de baisser les pensions en revenant sur leur calcul à partir des six derniers mois de salaire.

Les intentions gouvernementales sont claires : faire payer les déficits publics aux salariés qui ne sont en rien responsables. Il veut porter atteinte à nos retraites et pensions, à nos emplois et conditions de travail. Pour nous, c'est NON !

La FNEC FP FO et le SNETAA-EIL rappellent ensemble que la défense des retraites représente un enjeu majeur pour tous les personnels de l'Education Nationale comme pour l'ensemble des salariés du public et du privé.

Face au gouvernement qui veut casser nos acquis sociaux, statutaires, et aussi les services publics, la FNEC-FP-FO et le SNETAA appellent à une très forte mobilisation dans la grève interprofessionnelle, public-privé, et à venir manifester à Paris le 15 juin sur des revendications claires :

- **Maintien de l'âge de départ à 60 ans**
- **Maintien de la durée de cotisation : 40 ans, c'est déjà trop**
- **Maintien du Code des Pensions civiles et militaires (en particulier au calcul des pensions à partir du traitement des six derniers mois)**

Les personnels n'ont que trop fait l'expérience des journées saute-mouton sur des plateformes floues qui n'aboutissent qu'à désespérer les salarié(e)s en accompagnant le gouvernement dans ses mesures régressives. Plus jamais de 2003 ! Pour une défense sans ambiguïté des intérêts des salarié(e)s, TOUS A PARIS le 15 juin !

La FNEC FP FO et le SNETAA-EIL se félicitent des discussions engagées entre leurs organisations dont l'intervention de JC Mailly, secrétaire général de la confédération CGT Force ouvrière a été phare lors du congrès du SNETAA à Bussang. Elles comptent intensifier leurs rencontres pour défendre les personnels de l'Education Nationale et assurer l'avenir du syndicalisme indépendant.

TOUS A PARIS le 15 JUIN !

Paris, le 26 mai 2010

IV- COMMUNIQUE DE PRESSE SNETAA DU 25 MAI 2010

syndicat
national de
l'enseignement
technique
action
autonome



COMMUNIQUE DE PRESSE

CONGRES NATIONAL DU SNETAA-eiL : LE PLUS BEAU DEPUIS 25 ANS !

Le SNETAA-eiL s'est réuni en Congrès National – qui se tient tous les trois ans – à BUSSANG du 17 au 21 mai 2010.

Il réunissait 250 délégués venus de toute la France Métropolitaine mais aussi de tout l'Outre-Mer.

Il s'inscrivait dans un contexte aux enjeux fondamentaux : crise économique et financière mondiale, crise européenne, crise du système libéral-capitaliste, crise sur fonds de réformes sociales régressives en France, crise de l'Ecole mais aussi crise interne sur fonds de rénovation professionnelle et de recomposition syndicale.

Les congressistes, après des débats riches, fructueux et intenses (61 interventions, 12h de débat en tribune), **dans leur immense majorité ont fait corps pour un SNETAA fort, unifié et revendicatif. Ils ont voté le rapport d'activité national (92%), le rapport financier national (91%), ont donné quitus au Trésorier National après le rapport des commissaires aux comptes (79% POUR).**

Dans le cadre de la recomposition syndicale qui fait suite aux accords de Bercy sur le dialogue social (loi votée à l'Assemblée Nationale le 27 avril 2010), **le Secrétaire Général de la Confédération FO, Jean-Claude MAILLY, est venu débattre avec tous les congressistes du SNETAA-eiL.**

Après un discours fort, les congressistes du SNETAA l'ont ovationné voyant dans un éventuel rapprochement avec FO, le maintien des valeurs fondamentales du SNETAA : laïcité, totale indépendance à l'égard des partis politiques, autonomie des mandats et respect de la charte d'Amiens.

Le SNETAA-eiL a voulu se donner une position claire quant au combat à mener pour la défense de nos retraites et pensions sur une plateforme précise, contre les grèves « saute-moutons », contre ceux qui ont signé la réforme en 2003.

C'est pourquoi le SNETAA-eiL appelle à la grève interprofessionnelle « publique-privée » et à la manifestation nationale le 15 juin 2010.

Le SNETAA s'organise pour que les centaines de professeurs venus de province, puissent venir défiler à Paris le 15 juin.

A des majorités qui reflètent la volonté déterminée de faire corps, le SNETAA-eiL a adopté des mandats après avoir travaillé en 17 commissions (voir annexe). D'autre part, le SNETAA-eiL a apporté son soutien et sa solidarité aux syndicats grecs qui subissent une rigueur sans précédent.

Les congressistes ont décidé de se retrouver avec la détermination qui leur est chère, à Paris, dans la manifestation du 15 juin pour défendre nos pensions.

Avec toutes nos forces pour assurer l'avenir du SNETAA !

74 rue de la Fédération
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30
fax 01 47 83 26 69

snetaanat@aol.com
www.snetaa.org

V- LUC CHATEL, MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE REÇOIT LE SNETAA-EIL

Le SNETAA-eiL a été reçu en audience par Luc Chatel, Ministre de l'Education Nationale, jeudi 27/05 pendant plus d'une heure.

Il souhaitait faire un bilan avec le premier syndicat de l'enseignement professionnel dans notre pays, le SNETAA, à l'aune de l'année scolaire écoulée.

le SNETAA-eiL a souhaité mettre à l'ordre du jour plusieurs revendications qui semblent prioritaires :

- rénovation de la voie professionnelle
- recrutement et mastérisation
- ouvertures de sections dans les LP
- crise économique, apprentissage et places dans les LP
- retraites et pensions
- loi de dialogue social dans la Fonction Publique.

Concernant la "rénovation de la voie professionnelle", le SNETAA-eiL n'a pu que rappeler que les dispositions réglementaires négociées âprement au niveau national devaient être appliquées dans les établissements scolaires. Il en va de la crédibilité de "la rénovation professionnelle" qui, selon nous, est encore à réussir. Il s'agit de faire appliquer strictement les grilles horaires dans les établissements et, en particulier, de l'effectivité des 2,5 heures d'AP (Accompagnement Personnalisé) par élèves et par niveau (Seconde, Première, Terminale) et qui doivent être des HEURES POSTES et donc comprises dans la DHG (Dotation Horaire Globale). Nous sommes intervenus très concrètement sur le cas de plusieurs établissements, d'académies différentes qui ne respectent pas cette règle.

Même si nous sommes satisfaits de la recréation des CAP (300.000 places supprimées depuis 1985 par la création des Bac Pro par Jean-Pierre Chevènement alors Ministre de l'Education Nationale), nous déplorons le manque d'ouverture dans les établissements qui en ont besoin. Nous avons rappelé qu'il ne s'agit pas de placer des élèves en fin de troisième directement en BAC Pro si leur niveau est adapté au niveau CAP. Nous avons demandé PLUS de CAP et plus de places disponibles pour les élèves de SEGPA qui doivent tous pouvoir sortir du système éducatif avec un diplôme de niveau V.

Nous avons rappelé au ministre que nous souhaitons un véritable accompagnement de tous les professeurs pour se saisir des nouvelles modalités pédagogiques : plus de stages de formation pour tous les PLP.

A ce titre, nous réitérons notre demande d'obtenir deux demies journées banalisées pour que tous les PLP puissent se retrouver et échanger sur cette "rénovation" en cours et sur la prochaine rentrée scolaire.

Le SNETAA-eiL a rappelé son opposition quant aux recrutements des nouveaux enseignants PLP au niveau Bac +5 (master 2).

D'une part, personne ne comprend l'intérêt pédagogique pour les enfants et, d'autre part, cette réforme distille insidieusement "corps unique, lycée unique" et casse de l'unicité du corps des PLP entre enseignement général et enseignement professionnel. Ceci sans compter l'absence de valorisation salariale conséquente et, surtout, l'absence d'intégration dans une grille valorisée des 70.000 PLP actuellement en poste. Le ministre a rappelé qu'il y avait des dérogations pour le recrutement des PLP d'enseignement professionnel mais nous lui avons fait remarquer que la fermeture d'un grand nombre de concours et la diminution drastique de places aux concours ne rendaient cette disposition que partielle. Le Congrès du SNETAA-eiL a travaillé et s'est doté de mandat fort sur ce thème.

Ouvertures de sections dans les LP : Nous estimons que les ouvertures de sections Bac Pro, de CAP et de BTS sont insuffisantes au regard des besoins.

Nous avons mis en garde le ministre sur l'échec de cette rentrée scolaire 2009 où plus de 100.000 jeunes qui se dirigeaient vers l'apprentissage étaient sans solution. La crise financière qui se traduit par une crise économique sans

précédent contraint les très nombreux artisans à refuser de prendre des apprentis. Le SNETAA-eiL qui s'oppose sans relâche à l'apprentissage, réclame un nombre conséquent de places pour ces jeunes que l'apprentissage refuse ou refoule. Ces jeunes doivent pouvoir être formés et éduqués par l'Ecole de la République, dans les Lycées Professionnels. Le Ministère de l'Education Nationale doit anticiper cette crise économique et assurer un avenir pour tous les jeunes.

Le SNETAA-eiL a rappelé ses mandats forts et sans ambiguïté sur la réforme prévue sur les retraites.

Pour le SNETAA, **"40 ans, c'est déjà trop !"**.

Le Ministre de l'Education Nationale, également Porte-parole du Gouvernement, a répondu "qu'il devait y avoir des convergences entre les retraites du privé et les pensions des fonctionnaires". A savoir revenir sur le calcul des 6 derniers mois tandis que, dans le privé, le calcul des retraites se fait sur les 25 meilleures années. Cette disposition casserait la logique des statuts et de la carrière.

C'est inacceptable pour le SNETAA-eiL.

**NOUS APPELONS TOUS LES COLLEGUES A FAIRE GREVE MASSIVEMENT LE 15 JUIN
ET A PARTICIPER A LA MANIFESTATION NATIONALE.**

Le SNETAA-eiL a rappelé son opposition quant aux accords de Bercy d'août 2008 traduit dans la loi votée à l'Assemblée Nationale le 27 avril 2010 qui pousse à la recomposition syndicale. Nous avons demandé quelles seraient les barres de représentativité dans l'Education Nationale. Le Ministre a répondu que c'était le Ministère du Travail et de la Fonction Publique qui gèrait ce dossier et qu'en effet, des élections sur "grand corps", en CT (Comités techniques) auraient lieu au premier semestre 2011.

Dossiers à suivre.

VI- AUDIENCE OUTRE-MER DU MARDI 25 MAI 2010

Le SNETAA avec tous ses représentants ultra-marins a été reçu en audience au ministère de l'Outre-Mer par M. JESPERE conseiller technique au cabinet du ministère de l'Outre-Mer, M. FUSTER conseiller technique au cabinet du ministère de l'Education nationale et M. TANIER de la DGESCO mission Outre-Mer au ministère de l'Education nationale.

Le SNETAA souligne toute l'importance de l'enseignement professionnel dans nos territoires ultra-marins qui, avec le parcours du CAP au BTS, permettra de relever le niveau de qualification des jeunes sans tenir compte de la temporalité du parcours.

La problématique majeure inhérente à chacun de nos territoires demeure l'application de la réforme de la voie professionnelle.

Le SNETAA rappelle la nécessité de la réunion des groupes de suivi, la nécessité de revoir la carte des formations en coordination avec les représentants locaux, la nécessité de former les enseignants dans le cadre de la réforme.

La lutte contre l'illettrisme étant une des priorités de l'Etat, le nombre très important d'élèves non-francophones sur certains territoires nécessite une formation spécifique pour tous les enseignants, des structures adaptées aux élèves en difficulté ainsi que des établissements décents à taille humaine.

Les conseillers des ministères répondent qu'un programme de formation dans le cadre de l'AP est mis en place à la rentrée en Martinique. Un plan d'accompagnement des personnels précaires est mis en place en Guyane. Les recteurs de Guadeloupe, Guyane et Martinique se sont déjà réunis pour élaborer des plans de formation.

Pour ce qui concerne le lycée de Wallis bloqué cinq semaines par les parents d'élèves suite aux dégâts causés par le passage du cyclone Tomas, les procédures du protocole d'accord suivent leur cours, des appels d'offre ont été lancés et le vice-recteur avisera la commission.

Les collègues de Wallis et Futuna ayant obtenu un non- renouvellement de séjour tardif participeront au mouvement inter, via une procédure exceptionnelle.

Le SNETAA est favorable au contrat de trois ans renouvelable une fois pour les séjours en POM relevant du décret de 96, il nous est signifié qu'il y a un problème d'harmonisation car certains POM ne tiennent pas à revenir aux anciens contrats.

Dans le cadre de la loi de transfert en Nouvelle-Calédonie, l'Etat confirme qu'il prendra en charge la moitié du montant des retraites pour les fonctionnaires d'Etat.

L'ITR est toujours une question d'actualité à l'Assemblée et au Sénat, par contre, la gestion des fonctionnaires d'Etat par le territoire en Polynésie française n'a jamais été à l'ordre du jour.

VII- CONCOURS

Attention cette année l'inscription aux concours a été avancée. Contrairement aux années précédentes l'inscription n'a plus lieu début septembre mais **du mardi 1er juin 2010, à partir de 12 heures, au mardi 13 juillet 2010, 17 heures, heure de Paris.**

Les inscriptions seront enregistrées par internet à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/siac2>. Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; **la dernière modification sera considérée comme seule valable.**

Les agents titulaires et non titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie de leur résidence administrative. Les autres candidats doivent s'inscrire auprès du rectorat de l'académie de leur résidence personnelle. Les candidats en résidence dans les collectivités d'outre-mer s'inscrivent auprès du rectorat ou du vice rectorat dont ils dépendent, sauf pour Saint-Barthélemy et Saint-Martin (rectorat de Guadeloupe), Saint-Pierre-et-Miquelon (rectorat de Caen) et Wallis-et-Futuna (vice rectorat de Nouvelle-Calédonie).

Les candidats résidant dans les pays étrangers s'inscrivent auprès de l'académie de leur choix. Toutefois, ceux qui résident au Maroc s'inscrivent auprès de l'académie de Poitiers et ceux en Tunisie auprès de l'académie de Nice.

Les dossiers complétés devront être renvoyés par voie postale et en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions, au plus tard le **mardi 20 juillet 2010, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.**

Toute demande de dossier ou tout dossier posté après le délai fixé ci-dessus ne pourra être pris en considération.

Les candidats devront donc veiller à demander les dossiers d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement de leur dossier.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu aux dates suivantes :

concours externe : le jeudi 25 et le vendredi 26 novembre 2010 ;

concours interne : le mercredi 2 et le jeudi 3 février 2011.

Les dates des épreuves d'admission de ces concours seront fixées ultérieurement.

Le nombre total de postes offerts au concours externe et au concours interne ainsi que leur répartition par section et, éventuellement, option sera fixé par des arrêtés à venir

N'HESITEZ PAS A CONTACTER LE SNETAA-EIL POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES.

VIII- REVALORISATION POUR TOUS ? MAIS NON !!!

Vous attendiez une revalorisation promise aux enseignants ? C'est raté !

Le « relevé de décisions » unilatéral annoncé par le Ministre ne laisse pas de doute. Le choix budgétaire régressif se poursuit.

Vous enseignez depuis longtemps ou êtes titulaires depuis plus de 6 ans, vous n'aurez rien. C'est très clair ! (Et avec les réductions drastiques de postes aux concours le chiffre des concernés plonge gravement !)

Vous allez être recruté(e) au « Master » et vous avez cru toucher le pactole. Déception ! Quelques points d'indices en plus au tout début et retour très vite dans la grille indiciaire des PLP-Certifiés dès le 6e échelon, sans plus.

Vous vous dites que cela représente en moyenne une augmentation de moins d'un euro par jour. Déçu(e) !!! Une année d'étude en plus et simplement le remboursement à terme du manque à gagner d'un an de traitement : on ne peut pas utiliser le terme REVALORISATION ! **NON !**

Avec le SNETAA, revendiquons pour tous une réelle revalorisation de la fonction (traitement, formation initiale et continue, conditions de travail).

(Pensons aux actifs évidemment mais aussi aux retraité(e)s qui ne comprennent plus : leur pension augmente de +0,9% au 1e avril mais, le gaz par exemple de +9,7% ! Et tout le monde ne peut pas avoir une place chez LVMH pour financer ses vieux jours)

IX- JE CHOISIS MON PERSONNEL

Mercredi 5 Mai, le Président de la République annonce qu'à cette rentrée 2010 il a décidé que ce seraient les chefs d'établissements qui recruteraient « leurs » enseignants dans les établissements difficiles.

Ce « scoop » pouvait passer pour une récupération d'un fait déjà mis en place de longue date où les enseignants étaient invités à connaître les conditions de travail dans les ex-établissements classés « sensibles », ou « violence », ou les plus récents « ambition réussite » ou « éducation prioritaire ».

De fait les volontaires ne se bousculaient pas s'il n'y avait pas des avantages ... pour en partir ! Et souvent y arrivaient contre leur gré les plus bas barèmes et les plus jeunes, ou des contractuels faute de candidats titulaires. Et la rotation des enseignants y est considérable.

Mais cette annonce qui pouvait présenter une cohérence n'était que l'avant – garde d'une décision plus grave : **à partir de 2011 il faut envisager que ce soient les chefs d'établissements qui recrutent tous « leurs » enseignants !!!**

La remise en cause des conditions d'affectations et de mutations des enseignants, la casse du paritarisme et des règles transparentes et équitables d'accès aux emplois publics, l'arrivée de l'arbitraire et de la déréglementation : là est l'objectif !

AVEC LE SNETAA REFUSONS CETTE GRAVE REGRESSION, CONTESTONS LA CASSE DE NOS STATUTS ! AGISSONS CONTRE LA PRIVATISATION DES PRINCIPES DE GESTION !!!

X- REFORME DES STS :

Le plan de réforme annoncé ces jours-ci pour les sections de techniciens supérieurs est à mettre en relation avec le plan « Réussir en licence » de 2008 de Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur.

Les sections de techniciens supérieurs sont de plus en plus accessibles aux élèves de bac pro. Elles préparent les élèves à un diplôme de niveau III et permettent une insertion professionnelle plutôt satisfaisante (3/4 des diplômés décrochent un CDI à l'issue de leur scolarité). Les objectifs annoncés, notamment l'augmentation des taux de réussite des bacheliers technologiques et professionnels, ne peuvent que nous satisfaire.

Néanmoins, les orientations proposées nous laissent dans l'incertitude. En effet, à la lecture des propositions de Madame le Ministre, il s'agit davantage de dispositifs tendant à améliorer la relation BTS/LICENCE, et donc de rapprocher les STS de l'Université. Un tiers des élèves issus de STS poursuivent leurs études (licence pro ou écoles d'ingénieurs) et il s'agit d'augmenter ce taux.

Ainsi, le ministère de l'enseignement supérieur propose de se pencher sur l'ensemble des spécialités (87) et d'opérer éventuellement des fusions entre elles. Il envisage en outre une extension du Contrôle en cours de formation pour les modalités de certification, des ouvertures en apprentissage pour la moitié, un enseignement modulaire (soutenu dans ce dernier point par certaines organisations syndicales d'enseignants).

Cette organisation modulaire permettrait l'articulation avec la « formation tout au long de la vie » et permettrait ainsi aux candidats d'obtenir le diplôme par « modules », et aux élèves de licence qui le souhaitent, une réorientation. Comme pour les DIUT, 20 % des enseignements pourraient être adaptés à l'environnement local. Le ministère de l'enseignement supérieur estime ainsi que les référentiels sont trop rigides...

Enfin, le ministère préconise la constitution de groupes homogènes, une pédagogie de projet et une aide individualisée. Ces derniers points nous paraissent intéressants mais sont peu développés dans les propositions.

Loin de nier la possibilité pour certains élèves d'accéder à une licence, aucune précision particulière n'est donnée pour assurer la réussite des élèves de la voie professionnelle. Ils constituent 19 % des élèves en STS et leur effectif a augmenté de 20 % à la rentrée 2009. Il est fort probable que ces flux vont fortement augmenter dans les prochaines années. Ces sections jouent un rôle important dans la démocratisation de l'école (20 % d'enfants d'ouvriers). Elles ne doivent pas devenir la bouée de sauvetage des échecs à l'université.

Ce sont ces points, notamment, que le SNETAA e.i.L défendra fermement.

A suivre, donc...

XI- FAITES DU SPORT, PAS LA GUERRE !

La nouvelle expérimentation : « Cours le matin, sport l'après-midi » a été présentée par le Ministre Luc CHATEL comme un moyen de lutter contre la violence et l'absentéisme.

Et pourquoi du sport ? pourquoi pas de la lecture ? des activités manuelles ? artistiques ? Des activités propres à développer la citoyenneté...

Ce sera donc cours le matin et le tournoi de Roland Garros à la télévision l'après-midi... puis le Mondial, puis le Tour de France... Le sport, autre opium du peuple !

Idée simpliste s'il en est mais non sans arrière pensée : il s'agit de faire travailler les enseignants au-delà des 36 semaines que comporte l'année scolaire. Selon le modèle allemand, paraît-il. Or, nous connaissons tous des élèves allemands qui rentrent chez eux, seuls, à 15 heures pour faire réchauffer les restes du repas de midi au micro-ondes !... D'ailleurs, l'Allemagne est en train de modifier cette organisation.

Ce dispositif ne permettra pas, en outre, d'assurer la totalité des heures dues aux élèves et verra donc un allongement de la scolarité. Si on rajoute les différentes mesures appliquées depuis quelques temps, ici ou là (soutien pendant les vacances scolaires, recrutement par les chefs d'établissements, autonomie,...) et

l'annonce d'une conférence nationale sur les rythmes scolaires, **le SNETAA e.i.L voit poindre une déréglementation totale du service public de l'Education et des statuts des personnels, ce qui est inacceptable !**

XII- EVALUATION ENSEIGNEMENT GENERAL BAC PRO – SESSION 2012 (cf EP 385, page 13) : BO n° 20 du 20 mai 2010

Modalités d'évaluation pour les élèves sous statut scolaire.

Pour les langues vivantes, obligatoires et/ou facultatives, voir ci-dessous : BO n° 21 du 27 mai 2010

- **Baccalauréat professionnel** (RLR: 524-8 ; 543-1a)
Modalités d'évaluation du français et de l'histoire, géographie et éducation civique
arrêté du 13-4-2010 - J.O. du 30-4-2010 (NOR > [MENE1005321A](#))
- **Baccalauréat professionnel** (RLR: 524-8 ; 543-1a)
Modalités d'évaluation des mathématiques et sciences physiques et chimiques et modalités d'évaluation d'une épreuve de certaines spécialités
arrêté du 13-4-2010 - J.O. du 30-4-2010 (NOR > [MENE1005510A](#))
- **Baccalauréat professionnel** (RLR: 524-8 ; 543-1a)
Modalités d'évaluation des arts appliqués et cultures artistiques
arrêté du 13-4-2010 - J.O. du 30-4-2010 (NOR > [MENE1005120A](#))
- **Baccalauréat professionnel** (RLR: 524-8 ; 543-1a)
Modalités d'évaluation de l'enseignement de prévention-santé-environnement
arrêté du 13-4-2010 - J.O. du 30-4-2010 (NOR > [MENE1005119A](#))
- **Baccalauréat professionnel** (RLR: 524-8 ; 543-1a)
Modalités d'évaluation de l'économie-gestion
arrêté du 13-4-2010 - J.O. du 30-4-2010 (NOR > [MENE1005122A](#))
- **Baccalauréat professionnel** (RLR: 524-8 ; 543-1a)
Programme d'économie-droit pour les classes préparatoires
arrêté du 13-4-2010 - J.O. du 30-4-2010 (NOR > [MENE1005147A](#))
- **Baccalauréat professionnel** (RLR: 524-8 ; 543-1a)
Modalités d'évaluation de l'économie-droit
arrêté du 13-4-2010 - J.O. du 30-4-2010 (NOR > [MENE1005152A](#))

DISCIPLINES	ACTUELLEMENT	DANS LE CADRE DE LA RENOVATION	OBSERVATIONS	ENTREE EN VIGUEUR
<u>ARTS APPLIQUES</u>	CCF	CCF -Coeff 1 – 1 épreuve		Session 2012
<u>MATHS</u> (spécialités ne comportant pas de sciences physiques et chimiques –Tertiaire, Alimentation)	PONCTUELLE	CCF - 1 sous-épreuve) Coeff 1 -	L'épreuve de mathématiques intègre les TIC pour 1 exercice sur 4.	Session 2012
<u>MATHS-SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES</u> (Pour les spécialités qui comportent ce dernier enseignement -en général, les métiers de la Production.	PONCTUELLE	CCF - 2 sous-épreuves, 1 en Maths, 1 en Sciences - Coefficient variable en fonction des spécialités, 3 ou 4	L'épreuve de mathématiques intègre les TIC pour 1 exercice sur 4. L'épreuve de sciences ne comporte plus d'exercice écrit. Les EXAO (exercices assistés par ordinateur) ne sont plus fortement recommandés, mais possibles. Les TP sont privilégiés.	Session 2012
<u>ECONOMIE/GESTION</u> (Spécialités de la Production)	Evaluation intégrée dans l'épreuve professionnelle pour certaines	CCF (1 sous-épreuve – Coeff 1	Deviendra une sous-épreuve autonome après avis des CPC (Commissions professionnelles consultatives).	Session 2012

	spécialités.		Va concerner l'ensemble des spécialités de la Production avec des modalités d'évaluation identiques.	
<u>DROIT/ECONOMIE</u> (Spécialités du Tertiaire : Comptabilité, Secrétariat, Commerce, Vente)	Fait partie de l'épreuve professionnelle.	CCF - 1 sous-épreuve de la partie professionnelle – Coeff 1	Les spécialités Logistique, Exploitations des Transports et Services, en cours de rénovation, verront l'évaluation intégrée dans l'arrêté de création. <u>ATTENTION : Nouveaux programmes à compter de la rentrée 2010 pour la classe de 2^{nde}.</u>	Session <u>2013</u>
<u>PREVENTION/SANTE/ENVIRONNEMENT</u>	INEXISTANTE	CCF – 1 sous-épreuve de l'épreuve de pratique professionnelle – Coeff 1	Une partie de l'évaluation est un exercice pratique qui prend en compte les résultats obtenus lors de la formation « secourisme » ou SST.	Session 2012
<u>FRANCAIS HIST-GEO/EC</u>	PONCTUELLE	PONCTUELLE – 2 sous-épreuves, 1 en Français, 1 en HG/EC – Coeff 2,5 pour chacune	Intégration de l'Education civique qui fera l'objet d'une évaluation.	Session 2012

Trois textes pour l'évaluation des langues vivantes en bac pro : BO 21 du 27 mai 2010 :

- **Baccalauréat professionnel**
Épreuves obligatoires de langues vivantes
arrêté du 8-4-2010 - J.O. du 27-4-2010 (NOR > [MENE1009658A](#))
- **Baccalauréat professionnel**
Épreuve facultative de langue vivante
arrêté du-8-4-2010 - J.O. du 27-4-2010 (NOR > [MENE1009660A](#))
- **Baccalauréat professionnel**
Modalités d'évaluation des langues vivantes (épreuves obligatoires et épreuve facultative)
note de service n° 2010-053 du 8-4-2010 (NOR > [MENE1009438N](#))

EPREUVES OBLIGATOIRES, en CCF, 1 seule situation d'évaluation en Terminale, **entrée en vigueur de ces modalités à compter de la session 2012.**

LV1 : Pour les spécialités du secteur de la Production et des Services : coeff. 2 sauf pour la spécialité « Restauration » : coeff. 3.

LV2 : Pour les spécialités des secteurs des services : coeff. 2

EPREUVES FACULTATIVES : pour toutes les spécialités de bac pro selon les conditions fixées par l'arrêté ci-dessus, épreuve ponctuelle orale. **Entrée en vigueur à compter de la session 2011, sauf pour la « langue des signes » : entrée en vigueur pour la session 2010.**

Les textes indiquent les modalités d'évaluation, les compétences à évaluer, les points attribués, les compétences attendues dans le cadre du CECRL.

La note de service comprend en annexes des fiches pour l'évaluation et la notation des candidats pour les épreuves obligatoires LV1 et LV2 et l'épreuve facultative (Annexe 1 pour la LV1, annexe 2 pour LV2, annexe 3 pour l'épreuve facultative).

Autres parutions BO, Enseignement secondaire : Diplômes :

- **Mention complémentaire**
« Technicien en énergies renouvelables » : création et conditions de délivrance
arrêté du 20-4-2010 - J.O. du 7-5-2010 (NOR > [MENE1010755A](#))

- **Certificat d'aptitude professionnelle**
« Préparation et réalisation d'ouvrages électriques » : modification
arrêté du 20-4-2010 - J.O. du 6-5-2010 (NOR > [MENE1010752A](#))

- **Brevet de technicien supérieur** (RLR: 544-4a)
« Industries plastiques europlastic à référentiel commun européen » : définition
et conditions de délivrance
arrêté du 26-3-2010 - J.O. du 22-4-2010 (NOR > [ESRS1007308A](#))

BO 21 du 27 MAI 2010 - PERSONNELS – CONCOURS :

Les candidats s'inscrivent par internet du mardi 1er juin 2010, à partir de 12 heures, au mardi 13 juillet 2010, 17 heures, heure de Paris.

- **Concours de recrutement**

Personnels enseignants des premier et second degrés et personnels d'éducation gérés par la direction générale des ressources humaines - session 2011
note de service n° 2010-062 du 5-5-2010 (NOR > [MENH1012206N](#))
Le BO comprend les spécialités « ouvertes » au concours et le calendrier des épreuves.

XIII- L'OCDE ENCOURAGE LES MESURES D'AUSTERITE GOUVERNEMENTALES

L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) affirmait il y a peu que « la réforme des retraites, du système de santé et de la fonction publique soulignerait l'engagement de la France à réduire les dépenses de manière viable ».

Que peut-on attendre d'autre d'une organisation qui définit ses politiques en fonction du monde libéral, comme par exemple dans la régionalisation de l'enseignement professionnel ?

« Il est essentiel d'assainir les finances publiques » et de porter l'effort sur la « réduction des dépenses » rappelait encore Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE.

Elle n'aurait donc pu rêver mieux qu'un premier ministre annonçant le gel des dépenses de l'Etat pendant les trois prochaines années, une réforme des retraites « attendue depuis longtemps » par les investisseurs et une révision générale des politiques publiques (non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, réforme sur la mobilité, ...).

La loi du marché commande, le gouvernement obtempère. Souligner que réguler l'économie mondiale peut se faire au travers d'une politique responsable n'empêche apparemment pas de se soumettre aux diktats des marchés économiques.

Les fonctionnaires n'ont pas à faire les frais des échecs d'une politique libérale ! Le SNETAA rappelle qu'il s'est toujours opposé à la RGPP car l'Etat ne peut en aucune manière se désengager de sa mission de service public.

Ne trahissons pas le service public, ne trahissons pas la République !!